



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de BREUILLET

AVIS DU MAIRE

Le Maire de la commune a l'honneur d'informer ses administrés qu'une

RÉUNION ORDINAIRE du CONSEIL MUNICIPAL

se tiendra

Vendredi 11 décembre 2020 à 8 h 30

Salle de Réception.

ORDRE DU JOUR :

- **Délibération :**

1. *Finances* – Demande de subvention à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique au titre du Fonds de Concours pour la réalisation de travaux de voirie.

En Mairie, le 7 décembre 2020

Le Maire,
Jacques LYS



N.B. :

- En vertu de l'article 6, II de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, le maire décide, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister.
- Masque obligatoire,
- Gel hydroalcoolique mis à disposition dans la salle.